



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Xavier Bertrand

Ministre de la Santé et des Solidarités

Discours

Sous réserve du prononcé

« Clôture des Etats Généraux de l'Alcool »

Mardi 5 décembre 2006

CONTACT SERVICE PRESSE : 01 40 56 40 14 / cab-sante-presse@sante.gouv.fr

www.sante.gouv.fr

Pourquoi serions-nous en France le seul pays où parler d'alcool serait un tabou ? Parce que nous sommes un pays de producteurs d'alcools ? Parce que nous sommes un pays de gastronomie où les vins sont associés à la qualité des mets ? Est-ce pour cela que nous n'aurions pas le droit de parler des risques liés à une consommation excessive d'alcool ? Clairement non. Non l'alcool ne doit pas rester un tabou. Il faut que la parole se libère pour que puisse émerger un véritable débat citoyen qui envisage tous les points de vue de notre société sur l'alcool. A travers les Forums régionaux de l'alcool qui dans toutes les régions ont réuni les professionnels de santé, les représentants des producteurs d'alcool, de vin et les consommateurs, c'est une démarche originale que nous avons choisie, celle de la concertation, du débat citoyen, qui seule, permet d'aller au fond des choses et de faire émerger des idées nouvelles : et oui, nous sommes capables de surmonter le traditionnel clivage entre producteurs d'alcool et professionnels de santé, comme l'avait d'ailleurs déjà prouvé la mise en œuvre du Conseil de la Modération et de la Prévention ; et ce même si, ne nous voilons pas la face, les forums n'ont pas tous rencontré le même succès.

Il y a un an, quasiment jour pour jour, je recevais le rapport de la mission conduite par Hervé Chabalier. Depuis ce rapport, nous avons avancé. Nous avons présenté le 15 novembre un plan de prise en charge et de prévention des addictions à la demande du Président de la République, qui va permettre de renforcer les structures de prise en charge et la formation des professionnels comme le recommandait le rapport « Alcoolisme, Le Parler simple, le parler vrai ». Et comme je m'y étais engagé, à l'époque les Etats Généraux alcool se sont déroulés dans toutes nos régions.

Les nombreuses contributions des internautes – 100 000- sur le site www.etatsgenerauxalcool.fr le confirment, ce dialogue était et demeure nécessaire. Je remercie l'ensemble des personnes ayant participé aux Forums régionaux de l'alcool et aux sites internet. Tous ces débats furent d'une grande qualité et d'une grande richesse. Ne décevons pas les attentes d'une société qui est mûre désormais et qui veut que nous traduisions en mesures concrètes ses propositions.

Avec 45 000 décès prématurés attribuables à une consommation régulière, l'alcool est en France la deuxième cause de décès évitables. Malgré 40 ans de baisse de la consommation globale d'alcool en France, notre pays reste parmi les premiers consommateurs d'Europe avec 13,1 litres d'alcool pur par an et par personne soit l'équivalent de près de 3 verres standards par jour et par français. Le coût social de l'alcool a été estimé pour l'année 2000 à plus de 3,7 milliards d'euros, soit 2,37 % du PIB et une dépense de près de 600 euros par habitant et chacun s'accorde à reconnaître que les conséquences d'une alcoolisation excessive sont dramatiques à la fois pour le patient mais également pour son entourage. Et ce qui est le pire, c'est le déni, le silence qui entoure la consommation excessive d'alcool, qui doit être rompu. Tout comme la banalisation de l'alcool. Et je crois que ces Etats Généraux sont la preuve même que l'on peut parler de ces sujets en France.

I- **Ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est bâtir un véritable parcours de prise en charge accessible et facilement repérable pour la personne atteinte d'alcoolisme.** C'est tout l'objet du Plan global de prise en charge et de prévention des addictions que j'ai présenté le 15 novembre dernier, comme l'avait souhaité le Président de la République. Tout d'abord, tout hôpital disposant d'une structure d'accueil d'urgence devra disposer d'un service d'addictologie. Il est nécessaire de renforcer les moyens pour le repérage précoce, qui permet d'intervenir rapidement et plus brièvement que si on laisse les choses évoluer. L'INPES va ainsi mettre en place des outils de formation pour les professionnels de santé.

Chaque contact avec le système de santé doit être l'occasion si nécessaire d'entamer un dialogue sur sa consommation d'alcool, avec son médecin traitant bien sûr mais également lors d'une hospitalisation au cours de laquelle les équipes de liaison et de soins en addictologie peuvent intervenir pour aider le patient à mesurer sa dépendance à l'alcool et l'accompagner vers les soins.

Je souhaite que des modules de formation soient mis au programme de toutes les écoles de formation à un métier de la santé afin que médecins, infirmières, sage femmes, kinés puissent être capables de repérer et d'orienter un patient en difficultés avec sa consommation d'alcool.

II- Au delà de ces mesures communes à toutes les formes d'addictions, nous avons entendu des propositions, des demandes et des attentes.

La première des choses, c'est de disposer de données actualisées sur le nombre de personnes décédant des suites d'une alcoolisation excessive et du coût social de l'alcool. Les dernières études datent en effet de 1995. Je souhaite pouvoir disposer d'un indicateur publié régulièrement sur la mortalité liée à l'alcool et je demande à la DGS de me rendre un rapport sur ce sujet avant mars 2007.

Je veux tout d'abord mener de réelles actions prises en direction des jeunes qui consomment de l'alcool de plus en plus tôt et en quantité de plus en plus importante. Sur la base des propositions des Forums régionaux :

- Il est tout d'abord nécessaire de faire **appliquer de manière stricte l'interdiction pour les alcooliers de sponsoriser les soirées étudiantes**. J'ai décidé d'entamer une large concertation autour de ce sujet avec les syndicats étudiants, en lien avec les Bureaux Des Elèves des universités et des écoles, les mutuelles étudiantes ainsi que les alcooliers, auxquels je vais clairement rappeler le cadre fixé par la loi et les sanctions encourues en cas de non respect de celles-ci. Ainsi, je rencontrerai les étudiants le 14 décembre pour engager avec eux une discussion sur les sujets de santé.
- Je ne veux qu'en aucune façon soient promues les boissons anti-gueule de bois car celles-ci au prétexte de masquer le véritable taux d'alcoolémie sont dangereuses pour la santé, en particulier pour la conduite automobile.
- Il est ensuite indispensable de pouvoir bien **faire respecter l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs**, 14 régions ont pointé cette priorité. C'est pourquoi je souhaite rencontrer les représentants de la grande distribution afin qu'ensemble nous élaborions des chartes d'engagement sur les formations à donner au personnel pour leur permettre de contrôler l'âge des acheteurs d'alcool. Je souhaite également que l'INPES travaille sur des outils de signalétique pour rappeler la loi dans les points de vente d'alcool.
- La consommation d'alcool dans les discothèques est également soulignée notamment par les Pays de la Loire et l'Auvergne. Deux propositions concrètes me semblent particulièrement intéressantes : que des fontaines à eau soient installées dans les boîtes de nuit et que les boissons non alcoolisées soient vendues moins cher que les boissons alcoolisées. J'aimerais, comme beaucoup de jeunes, que les discothèques soient des lieux dans lesquels boire des boissons non alcoolisées est facile.

- Je sais que certains rapports parlementaires s'intéressent à l'apprentissage du goût des vins dès le plus jeune âge. Je préférerais que l'on s'intéresse à l'apprentissage de bons réflexes et des effets néfastes d'une consommation excessive d'alcool sur la santé.

III- Ensuite ces Etats Généraux de l'Alcool nous ont permis de mieux identifier l'ampleur du défi posé par la consommation d'alcool au travail.

Ce thème a été abordé par 15 régions.

Parce que l'alcool au travail est vécu comme une véritable honte pour ceux qui en consomment trop.

Parce que certains n'osent pas parler de leur souffrance de peur d'être écartés ou licenciés.

Afin que l'alcool au travail sorte du tabou dans lequel il est tenu actuellement, j'ai demandé à mes collègues Jean Louis Borloo et Gérard Larcher que nous travaillions ensemble pour réformer sur ce point un code du travail. Je demande par ailleurs à l'ensemble des partenaires sociaux d'ouvrir un véritable travail sur ce sujet.

Je souhaiterais également que des formations spécifiques sur l'alcool soient proposées aux médecins du travail afin que soient plus vite et plus facilement repérés et pris en charge les salariés qui ont un problème avec leur consommation d'alcool. Je veux également que le rôle des médiateurs de santé soit renforcé.

IV- Plus globalement, nous souhaitons que les consommateurs d'alcool soient mieux informés sur leur usage et sur les risques qui y sont liés.

- Vous le savez, le Conseil de modération et de prévention a reconnu la définition de la modération aux seuils de consommation définis par l'OMS : si vous êtes un homme, et que vous buvez plus de 3 verres par jour, et si vous êtes une femme et que vous buvez plus de deux verres par jour, votre consommation d'alcool est excessive. Il est reconnu qu'un verre d'alcool contient 10g d'alcool et que donc un verre de 25 cl de bière équivaut à un verre de 10 cl de vin et à un verre de 3 cl de digestif. Mais ces repères ne sont pas encore assez connus ni assez faciles à utiliser, c'est pourquoi je partage l'idée de mieux identifier la quantité de verres contenu dans une bouteille et je demande à l'INPES de me faire des propositions, concertées avec les représentants des producteurs d'alcool pour clarifier la quantité d'alcool contenu dans chaque bouteille et de mettre en place un outil disponible sur internet pour connaître et mesurer sa consommation d'alcool.
- Je voudrais enfin vous parler de la politique d'information que nous menons en direction des femmes enceintes : l'arrêté publié le 3 octobre précise le message de prévention qui devra figurer au plus tard en octobre 2007 sur toutes les bouteilles contenant de l'alcool afin de rappeler aux femmes enceintes qu'il est recommandé de ne pas boire d'alcool pendant la grossesse. Le syndrome d'alcoolisation fœtale concerne entre 3000 et 5000 naissances par an et est la première cause de handicap non génétique chez l'enfant, une consommation d'alcool pendant la grossesse, même ponctuelle ou faible, peut entraîner des risques importants pour l'enfant à brève échéance. Et la France a par la même montré qu'elle était pionnière en la matière, puisque le principe de la signalétique SAF sous forme de message de prévention ou d'un pictogramme a été montré en exemple par la Commission Européenne lors du Conseil Santé. A cette occasion, plusieurs Etats, dont l'Irlande, la Suède, les Pays Bas, l'Autriche et la Grèce ont émis le souhait de le reprendre.

&&&

Les Etats Généraux de l'Alcool ne résument certainement pas toute notre politique en matière de lutte contre la consommation excessive d'alcool et la dépendance. Mais ces propositions qui émanent aussi de la société civile constituent de véritables attentes auxquelles nous devons répondre. Je sais que certains pensent que le calendrier électoral – abordons ce point sans tabou- n'est pas propice à la mise en place des nouvelles politiques . Et moi je pense que ce genre de questions est trop important pour dépendre des échéances. Dans les semaines et dans les mois qui viennent, je vais continuer à travailler avec vous et avec la commission Addictions pour faire progresser ces questions, pour faire avancer nos politiques de santé publique, pour faire reculer les risques de l'alcoolisme.